

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 JUILLET 2020**

Délibération
n° 2020.07.154

**CA 2019 - Budget
Gestion immobilière /
Aménagement de
zones : affectation de
l'excédent de
fonctionnement**

LE SEIZE JUILLET DEUX MILLE VINGT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 juillet 2020**

Secrétaire de séance : Michel ANDRIEUX

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Corinne DUROUEIX, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Valérie SCHERMANN, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA, Laurent BENETEAU

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude COURARI à Roland VEAUX, Martine PINVILLE à Raphaël MANZANAS, Fabrice VERGNIER à Françoise COUTANT

Suppléant(s) :

Catherine BREARD par Laurent BENETEAU

Excusé(s) :

Jean-Claude COURARI, Martine PINVILLE, Fabrice VERGNIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020**DELIBERATION
N° 2020.07.154**

FINANCES

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT****CA 2019 - BUDGET GESTION IMMOBILIERE / AMENAGEMENT DE ZONES :
AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT**

Le conseil communautaire a par délibération n° 2020.02.005 du 13 février 2020 approuvé la reprise anticipée des résultats de 2019 au budget primitif de 2020.

Vu la concordance du compte de gestion et du compte administratif pour l'exercice 2019 et ainsi que le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction budgétaire M14, l'excédent de fonctionnement de 2019 doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le reliquat est affecté librement soit en section d'investissement au titre d'une dotation complémentaire soit en section de fonctionnement.

Il convient de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019.

Les tableaux ci-dessous vous présentent les résultats par section

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Section de fonctionnement	
A / Résultat de l'exercice 2019	386 109,42 €
B/ Résultat antérieur reporté	0,00 €
C/ Résultat à affecter = A + B	386 109,42 €

Section d'investissement	
D/ Résultat de l'exercice 2019	-1 727 110,88 €
E/ Résultat antérieur reporté	-3 758 248,84 €
F/ Résultat d'investissement = D + E	-5 485 359,72 €
Restes à réaliser 2019 = RAR	132 858,12 €
G/Besoin de financement = F + RAR	-5 352 501,60 €

Prévision d'affectation	
Report d'investissement (001)	-5 485 359,72 €
Affectation en réserves en investissement (R 1068)	386 109,42 €
Report de fonctionnement (002)	0,00 €

Je vous propose :

D'APPROUVER l'affectation du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 386 109,42 €. Ce montant a été repris en recette d'investissement au budget primitif 2020 à l'article 1068 : réserves.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (4 ABSTENTIONS),
Corinne DUROUEIX ne prend pas part au vote
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 juillet 2020	<u>Affiché le :</u> 27 juillet 2020